

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian TALLIO À Marine DUMÉRIL, Jean-Benjamin ZANG À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Guylaine YHARRASSARRY, Léa MARIÉ À Laurent FOUILLOUX, Alexandra JACQUET À Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joao DE OLIVEIRA

DÉLIBÉRATION : 2023-125

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF) ET LA VILLE POUR LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) "ACCUEIL ADOLESCENTS"

DÉLIBÉRATION : 2023-125
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF) ET LA VILLE POUR LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) "ACCUEIL ADOLESCENTS"

RAPPORTEUR : Nadine PIERRE

La Direction des Jeunes, des Sports, et de l'Action Socioculturelle (DJSAS) propose une offre de loisirs pour les 10/15 ans pendant les vacances scolaires, soutenue par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Cette offre fait l'objet d'évolutions en termes de contenu, de format et de méthodes de travail favorisant complémentarités, continuités et transversalité.

Elle se base sur les objectifs pédagogiques suivants :

- Mettre en place une ouverture sur le monde par des activités diversifiées.
- Permettre une ouverture d'esprit et de curiosité et favoriser l'épanouissement de chacun.
- Veiller à la mixité sociale et sexuelle et aux questions d'égalité filles/garçons.
- Proposer des activités culturelles, sportives, artistiques et manuelles innovantes tout en étant adaptées à la tranche d'âge.
- Œuvrer à la découverte sportive, culturelle et artistique.
- Sensibiliser aux problématiques de transition écologique.
- Associer les participants à l'évaluation du projet et à sa définition et ses contenus futurs.
- Mettre en place des conditions d'accueil favorisant la sécurité physique de chaque jeune et adulte.

Et sur les objectifs de fonctionnements suivants :

- Répondre aux besoins des familles en termes d'occupation du temps libre des jeunes de 10-15 ans.
- Mettre en place un système d'inscription qui laisse la place au choix des jeunes dans leurs activités.
- Définir l'offre sur la base de concertation avec les jeunes et d'évaluation avec les participants.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service de la CAF Accueil de loisirs « Accueil Adolescents ».

Le mode de calcul de la prestation est basé sur le nombre d'heures réalisées au profit des bénéficiaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention renouvelée entre la CAF et la Ville de Saint-Herblain relative à la prestation de service versée par la CAF pour l'accueil de loisirs « Accueil Adolescents ».

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 09/10/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Joao DE OLIVEIRA

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/10/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/10/2023